



fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Charte de l'équipeur

- Intégrer son action dans les priorités du plan local d'équipement
- Rencontrer tous les partenaires utilisateurs du site.
- Respecter le classement du site.
- Se soucier de l'environnement
- Ne pas équiper systématiquement et de manière équidistante toutes les lignes possibles sans se soucier de leur intérêt et de leur logique.
- Ouvrir des itinéraires logiques
- Ne pas modifier le rocher sauf purge.
- Respecter l'ambiance des anciennes voies : ne pas couper, ou ouvrir une voie moderne trop près d'un itinéraire classique intéressant.
- Le rééquipement des anciennes voies régulièrement parcourues doit, soit se faire à l'identique (remplacement des ancrages vétustes), soit en respectant au maximum l'engagement antérieur (même nombre total d'ancrages dans chaque longueur). Cette exigence doit être modérée dans le cas de voies de niveau moyen peu nombreuses dans un massif où il est impossible d'en ouvrir d'autres du même niveau.
- Laisser délibérément en l'état les grands terrains d'aventure.
- Respecter la classification du site : site sportif, terrain d'aventure, blocs.
- Rééquipement d'un site sportif : enlever systématiquement tous les anciens points de protection